

CIRCULAIRE

CORONAVIRUS COVID-19 ET COMPÉTITIONS

1. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Pour faire suite à l'interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes non indispensables à la continuité de la vie de la Nation :

- Il faut considérer que le seuil de 1000 personnes prend en compte l'ensemble des individus présents simultanément sur l'évènement : compétiteurs / entraîneurs / juges / dirigeants / organisateurs / public ;
- Nous invitons chaque structure déconcentrée à :
 - calculer les volumes de participants potentiels pour les compétitions à venir, par journée voire ½ journée de compétition ;
 - pour les séquences avec un risque de se rapprocher du seuil des 1000 personnes, identifier les mesures permettant de rester en deçà ;
 - A ce titre il peut être envisagé : de demander aux participants de n'être présents que sur leur temps de compétition, de limiter le nombre d'accompagnateurs, de réorganiser les plannings, d'ajouter des palmarès, d'éditer les palmarès intermédiaires et de ne pas obliger l'ensemble des compétiteurs à participer au palmarès, de limiter l'accueil du public.
- Dans le cas où il s'avère impossible de rester sous le seuil des 1000 personnes, il faut envisager le report ou l'annulation de la compétition, et prévenir la Fédération (Thierry Klein)
- En complément, il est souhaitable de rappeler à tous les gestes barrières (communication dans le cadre de la compétition) et de favoriser leur mise en application (fourniture de savon ou gel hydroalcoolique, soin particulier apporté à la propreté des sanitaires, pas de poignée de mains ou de bises).

2. PARTICIPATION DES CLUBS ET GYMNASTES DIRECTEMENT IMPACTES

- Les gymnastes des clubs situés dans les territoires fortement impactés par des restrictions administratives (clusters ou stade 2 +) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions.
- Il en est de même pour les gymnastes / entraîneurs / juges / dirigeants placés en quarantaine.

3. QUALIFICATION DES GYMNASTES

COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES (TOUTES DISCIPLINES)		
<p>Les scénarios 1, 2 et 3 s'appliquent pour faire suite à l'annulation d'une compétition ou à la non-participation de certains clubs impactés par des mesures de restriction de déplacement.</p> <p>Les scénarios 4 et 5 s'appliquent lorsque la compétition est organisée et qu'un gymnaste ou club choisit d'être absent alors qu'il pourrait participer et viennent donc se substituer aux scénarios précédents.</p>		
Scénario	Description	Règles de qualification proposées
Scénario 1	Absence de quota pour la compétition de niveau supérieur	Qualification de tous les engagés
Scénario 2	Quota pour accéder à la compétition de niveau supérieur, avec un résultat compétitif enregistré antérieurement	Qualification sur la base du classement vertical avec intégration du résultat antérieur
Scénario 3	Quota pour accéder à la compétition de niveau supérieur, sans résultat compétitif enregistré antérieurement	Décision de la commission technique régionale, avec prise en compte d'un résultat autre (revue d'effectif, total sur compétition équipe) ou datant de 2019
Scénario 4	Forfait sans demande de repêchage, signalé avant la décision d'annulation ou le constat d'impossibilité de participation pour le club	Pas de qualification possible
Scénario 5	Forfait sur décision individuelle ou du club, mais sans existence de restriction particulière	Pas de qualification possible Pas d'aménagement possible concernant les règles de modification de composition d'équipe / ensemble / formation / unité

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES (TR / TU / GAc)

Les scénarios 1 et 2 s'appliquent pour faire suite à l'annulation d'une compétition ou la non-participation de certains clubs impactés par des mesures de restriction de déplacement.

Le scénario 3 s'applique lorsque la compétition est organisée et qu'un gymnaste ou club choisit d'être absent alors qu'il pourrait participer.

Scénario	Description	Règles de qualification proposées
Scénario 1	Absence d'un résultat sur les deux nécessaires (participation à une seule sélective en trampoline)	Prise en compte de ce résultat avec décision de la commission nationale spécialisée
Scénario 2	Absence totale de résultat (participation à aucune sélective)	Décision de la commission nationale spécialisée, avec prise en compte d'un résultat datant de 2019
Scénario 3	Forfait sur décision individuelle ou du club mais sans existence de restriction particulière	Pas de qualification possible Pas d'aménagement possible concernant les règles de modification de composition du synchro ou de l'unité

4. PARTICIPATION DE GYMNASTES ETRANGERS SUR LES COMPETITIONS

Compte tenu des préconisations du Ministère des Solidarités et de la Santé, les gymnastes en provenance ou ayant transité par les zones identifiées à risque ne peuvent être accueillis durant les compétitions organisées en France ou participer à aucune activité dans les clubs de la Fédération Française de Gymnastique.

À date, sont identifiés : la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud, l'Iran, et les régions d'Emilie-Romagne, Lombardie, Vénétie et Piémont en Italie.

Pour cette disposition, il convient de prendre comme référence la liste établie par le ministère de la santé et mise à jour régulièrement

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>